

Pension de reversion

Par Ben29, le 10/01/2024 à 10:08

Bonjour	
Mon ami Français est	décédé en Australie à l'age de 54ans.
A travailler pendant 2	5 années en France.
peut-elle obtenir une	se 54 ans , qui souhaite finir sa vie en Australie auprés de ces enfants, pension de reversion au prorata des années cotisées de son mari, x caisses complémantaires ?
Merci de m'indiquer s	i elle y à droit ?, vers quelle adresse elle devra s'adresser?
Cordialement	
Benoit	
Par Visiteur , le 10/01	/2024 à 10:26
Par Visiteur , le 10/01 Bonjour,	/2024 à 10:26
	/2024 à 10:26
Bonjour, A lire :	/2024 à 10:26 ublic.fr/particuliers/vosdroits/F13104
Bonjour, A lire: https://www.service-p	ublic.fr/particuliers/vosdroits/F13104 ndre sans plus d'informations. Mais elle n'a pas encore l'âge requis. Il y a
Bonjour, A lire: https://www.service-p On ne peut pas répor	ublic.fr/particuliers/vosdroits/F13104 ndre sans plus d'informations. Mais elle n'a pas encore l'âge requis. Il y a
Bonjour, A lire: https://www.service-p On ne peut pas répor	ublic.fr/particuliers/vosdroits/F13104 ndre sans plus d'informations. Mais elle n'a pas encore l'âge requis. Il y a de ressources.